

**LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES**

MISAF N° 00741

VU la Constitution ;

VU le décret n°2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n°2016-003/PRES/PM du 12 janvier 2016 portant composition du Gouvernement ;

VU le décret n°2016-006/PRES/PM du 08 février 2016 portant attributions des membres du Gouvernement ;

VU le décret n°2016-299/PRES/PM/MJDHPC du 29 avril 2016 portant organisation du Ministère de la justice, des droits humains et de la promotion civique ;

VU la loi n°10/93/ADP du 13 mai 1993 portant organisation judiciaire au Burkina Faso, ensemble ses modificatifs ;

VU la loi organique n° 049/CNT du 25 août 2015 portant organisation, composition, attributions et fonctionnement du Conseil supérieur de la magistrature ;

VU la loi organique n° 050/CNT du 25 août 2015 portant statut de la magistrature ;

SUR proposition du Ministre de la Justice, des Droits humains et de la Promotion civique, Garde des Sceaux,

DECRETE

Article 1 : Sont nommés aux fonctions indiquées en regard de leurs noms, les magistrats dont les noms suivent :

**DIRECTION GENERALE DE LA POLITIQUE CRIMINELLE
ET DU SCEAU**

Monsieur Nicodème Yissoulineba BADO, Mle 130 578 U, magistrat, 3^{ème} grade, 2^{ème} échelon, est nommé membre ;

DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA REINSERTION

Monsieur Seydou SANOU, Mle 130 378 B, magistrat, 2^{ème} grade, 3^{ème} échelon est nommé membre ;

**DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET JUDICIAIRES**

Monsieur Etienne YE, Mle 130 262 Y, magistrat, 1^{er} grade, 2^{ème} échelon, est nommé membre ;

**DIRECTION DES AFFAIRES CIVILES, COMMERCIALES,
ADMINISTRATIVES ET SOCIALES**

Madame Rockia YERBI, Mle 130 427 S, magistrate, 2^{ème} grade, 2^{ème} échelon, est nommée membre ;

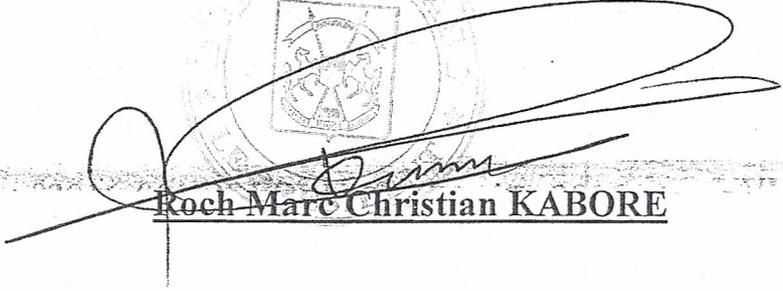
**DIRECTION DE LA LEGISLATION ET DE LA COOPERATION
JUDICIAIRE**

Monsieur Elysé OUEDRAOGO, Mle 130 456 B, magistrat, 2^{ème} grade, 2^{ème} échelon est nommé membre ;

Monsieur Pinnagné Simplicite BADO, Mle 130 460 B, magistrat, 2^{ème} grade, 2^{ème} échelon, est nommé membre ;

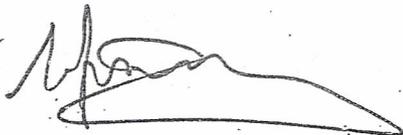
Article 2 : Le Ministre de la justice, des droits humains et de la promotion civique, Garde des Sceaux est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 20 septembre 2016



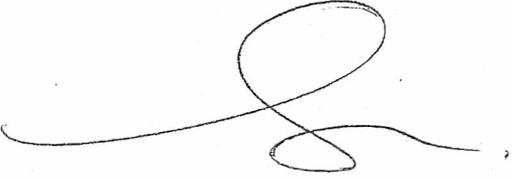
Roch Marc Christian KABORE

Le Ministre de la justice, des droits humains
et de la promotion civique, Garde des sceaux



Bessolé René BAGORO

Le Ministre de l'Economie,
des Finances et du Développement



Hadizatou Rosine COULIBALY/SORI